

106/306

No



4

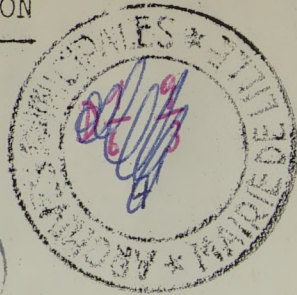
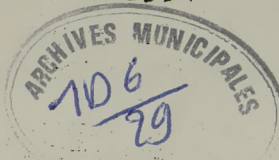
MAIRIE DE LILLE

Commission Municipale de l'habitation

Objet du Dossier . . .

COMMISSION MUNICIPALE de l'HABITATION

Réunion du 20 Janvier 1954



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le Mercredi 20 Janvier 1954, à 18 heures 15, sous la présidence de M. DECAMPS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire,
M.M. ASTIE, Conseiller Municipal,
BERTRAND, Conseiller Municipal,
DANEL, Conseiller Municipal,
LANDRIE, Conseiller Municipal,
VAN VOLPUT, Conseiller Municipal,

excusés : Melle MARTINACHE, Adjoint au Maire,
M.M. DOYNNETTE, Conseiller Municipal,
RAMETTE, Conseiller Municipal,

absent : M. WALKER, Conseiller Municipal,

Assistait à la
réunion : M. DELGERY, Chef du Service Municipal de
l'Habitat - Secrétaire de la
Commission.

Le PRESIDENT ouvre la séance en présentant aux membres de la Commission ses vœux pour l'année 1954. Il leur fait savoir qu'il n'a pas jugé utile de réunir la Commission plus tôt parce qu'il n'avait rien d'important à lui communiquer.

Il pense que la Commission, qui est un cercle d'études, doit faire confiance à son Président qui poursuit sa tâche avec bonne volonté et doit, le plus souvent, prendre des décisions rapides sans avoir la possibilité d'en référer chaque fois à la Commission ; il évoque à ce sujet deux demandes de M. BERTRAND, présentées au nom du groupe socialiste.

M. VAN VOLPUT trouve cependant cette situation anormale et dit que cette position négative, vis-à-vis de la Commission de l'Habitat, l'a amené à demander à la Commission de la Voie Publique de ne pas prendre position sur une demande de crédit de 80 millions, présentée pour le revêtement des chaussées et la constructions des égouts des groupes de logements de la Société Civile. Il précise, toutefois, qu'il n'a pas mis opposition à cette demande mais sous la réserve expresse qu'elle ne grève pas le programme prévu pour la mise en état de la voirie dans les quartiers ouvriers

.../

Il demande, en outre, que la Commission de la Voie Publique soit saisie d'une demande en bonne forme.

M. BERTRAND dit que la défiance du Président pour la Commission appelle la défiance de la Commission pour le Président et que personne n'a intérêt à travailler seul ; qu'il a demandé que la Commission Extra-Municipale soit réunie avant la Commission Municipale afin de pouvoir tenir compte des suggestions qui seraient éventuellement apportées et que c'est exactement le contraire qui se produit aujourd'hui.

M. LANDRIE rappelle que son groupe a fait des propositions et reproche au Président de ne les avoir pas étudiées. Il dit, en outre, que si la Commission Extra-Municipale doit fonctionner, il y a d'autres groupements à inviter, notamment les organisations syndicales.

Le PRÉSIDENT affirme qu'il n'a pas voulu faire systématiquement le contraire de ce qui lui était demandé et que le but recherché était de ne faire qu'un seul exposé général sur l'ensemble de la situation devant les Commissions Municipale et Extra-Municipale. Tenant compte du désir exprimé, il fixe la prochaine réunion de la Commission Municipale de l'Habitation au Vendredi 12 Février 1954, à 18 h 30.

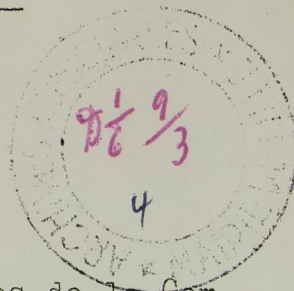
Pour ce qui est de la demande de crédit de 80 millions, il prend acte que les membres de la Commission de l'Habitat, unanimes, demandent à la Commission de la Voie Publique la mise à l'ordre du jour de cette demande dont le rejet bloquerait toutes les constructions projetées.

M. VAN WOLPUT évoquant la gêne des riverains de la rue Fontenelle, dès la mise en chantier du nouveau collectif, le Président lui rappelle que cette opération était, au point de vue administratif, parfaitement au point, mais qu'il a tenu cependant à prendre, d'accord avec l'Urbaniste en Chef, des dispositions qui donnent toute satisfaction aux intéressés.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE de l'HABITATION

(Hôtel de Ville - Salle des Adjudications

le Mercredi 20 Janvier 1954)



A 19 h 20, le Secrétaire invite les membres de la Commission Extra-Municipale de l'Habitatation, dont les noms suivent, à prendre part à la réunion avec les membres de la Commission Municipale.

Sont présents : Mme DESCAMPS, de l'Union Féminine Civique et Sociale
M.M. DESPLATS)
CORMAN) des Associations Familiales
VANDERKAMPEN)
FERRY) de l'Union des Mal Logés
ROUZE, du Comité Lillois de Lutte contre le Taudis.

Le PRESIDENT expose à la Commission Extra-Municipale ce qui suit :

Lors de la réunion du 26 Juin 1953, il avait été surtout question du relogement des expulsés. Le projet envisagé pour la construction de 21 logements supplémentaires au groupe des "Tabacs" n'a pu être réalisé.

Les besoins se sont cependant accrus depuis cette date ; 110 demandes de relogement ont été enregistrées auxquelles il convient d'ajouter les cas spéciaux des 62 familles des Dondaines menacées par l'établissement du Boulevard périphérique et des 58 familles habitant les baraquements du Boulevard de Metz où doivent être érigés des groupes d'H.L.M., soit au total 230 relogements à prévoir.

Pour faire face à ces besoins, les réalisations projetées sont les suivantes :

A - SOCIETE CIVILE -

La Société va faire ériger rapidement un groupe de 56 logements au lieu-dit "l'Arbrisseau", sur un terrain cédé par la Ville. Elle obtiendra 80 % de la dépense totale du Crédit Foncier et la prime de 1.000 Fr au m². Les responsables de la Société feront toutes démarches utiles près de M. LEVEAU, Urbaniste en Chef pour obtenir des terrains et avoir la possibilité de construire les 230 logements nécessaires.

B - OFFICE MUNICIPAL d'H.L.M. -

1^o) - à "l'Arbrisseau", 42 logements pour lesquels le loyer sera très réduit et qui, de ce fait, pourront servir partiellement au relogement.

.../

Ce terrain appartenait antérieurement au Bureau de Bienfaisance et le projet a été freiné depuis un an par des complications administratives.

2°) - rue Littré, 39 logements H.L.M. à normes réduites, édifiés à l'emplacement d'un îlot insalubre et pour lesquels le financement est assuré à près de 100 %.

3°) - Parc des Expositions, où étaient prévues des adjudications échelonnées et pour lequel l'Autorité Supérieure a exigé l'établissement d'un cahier des charges unique pour les 398 logements restant à construire et qui se répartissent :

- en 14 blocs à 4 étages
- en 4 blocs à 12 étages

Le retard de 18 mois, dû au remaniement du cahier des charges a fait passer la dépense de 650 millions à 1.200 millions.

4°) - Porte de Béthune, programme industrialisé de 1.100 logements (peut-être 1.500) qui exigera la constitution d'un bureau technique dont le fonctionnement coûterait plus de 50.000.000.

- L'Office Municipal construirait 550 logements (peut-être 950)
- L'Office Départemental également 550 logements

Sur le programme de construction des 1.100 logements, la Ville serait appelée à supporter 15 % de la dépense, soit 330 millions, moins le coût des terrains, évalué à environ 100 millions, ce qui correspond à un débours de 230 millions.

Des tractations sont engagées pour que l'Office Départemental apporte 50 millions et réserve à la Ville 80 % des attributions sur les logements qu'elle construira.

Le PRESIDENT attire encore l'attention des membres de la Commission sur l'aspect financier du problème qui met dans le plus grand embarras son collègue, Me ROMBAUT, délégué aux Finances.

Il rappelle encore que sa demande de crédit de 80 millions pour les travaux de voirie des groupes de la Société Civile, n'a d'autre but que de mettre à la portée des plus modestes l'accession à la propriété et qu'à défaut de cette prise en charge, l'apport personnel exigé passerait de 250.000 Fr à 600.000 Fr.

L'exposé du Président est interrompu à diverses reprises par des demandes d'explication ou des suggestions diverses.

Mme DEFLINE pense que la construction de 550 logements, Porte de Béthune, par l'Office Départemental, aurait pu être confiée à l'Office Municipal et trouve le procédé anormal, la Ville ne devant pas, à son avis, faire les frais de cette opération.

M. DESPLATS attire l'attention de la Commission sur les difficultés éprouvées par les familles comptant 4 enfants et plus pour assurer leur logement. Bien souvent, ces familles ne peuvent même pas espérer un logement H.L.M., en raison du nombre insuffisant des chambres. Il demande la construction de nombreux logements à 3 chambres, seuls susceptibles de permettre l'épanouissement normal d'une famille.

M. VANDERKAMPEN propose qu'une délégation de la Commission se rende à la Préfecture pour alerter l'Autorité Supérieure sur la situation dramatique des conditions de logement de la population laborieuse. Cette suggestion est retenue mais pour une demande à tenter au Ministère, sous la conduite du Président, en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour l'édification de cités de relogement capables de satisfaire les besoins. Il propose ensuite d'engager une action pour mettre fin à l'inoccupation des maisons mises en vente.

M. FERRY s'élève contre la construction de maison bourgeoise et la suppression des logements modestes, qui, même insalubres, abritent quand même des foyers ouvriers alors que les nouvelles constructions ne sont jamais à la portée de leurs maigres ressources.

M. LANDRIE pense qu'il y a lieu de rechercher, dans d'autres secteurs de la Ville, la possibilité de faire ce qui est en cours rue Littré.

M. BERTRAND reconnaît que les difficultés administratives se multiplient quand il y a pénurie de fonds, vraisemblablement pour freiner les projets déposés, mais que néanmoins, il y a lieu d'aller de l'avant, de prendre rang par le dépôt de nombreuses demandes, ne fut-ce que pour ne pas se laisser dépasser par d'autres communes.

Mme DESCAMPS s'informe s'il y a espoir d'une amélioration de la situation financière, du fait de l'emprunt départemental.

Il lui est répondu que sur le milliard souscrit, 70 millions vont à l'Office Départemental, 200 millions aux Sociétés Coopératives et 50 millions aux constructeurs individuels.

M. DESPLATS conclue, qu'à la suite de l'exposé du Président, il faut convenir que le travail ne manquera pas, jusqu'en 1955, pour réaliser le programme exposé et que la Commission devrait surtout étudier, lors de ses prochaines séances, les projets à mettre en chantier en 1956 et 1957.

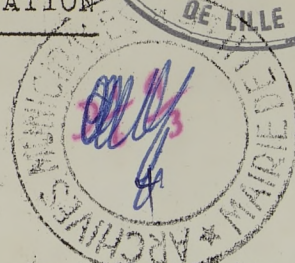
La séance est alors levée à 21 h 30.

VU
Le Président,
A. DECAMPS

Le Secrétaire,
DELGERY

COMMISSION MUNICIPALE de l'HABITATION

Réunion du 10 Février 1954



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le Mercredi 10 Février 1954, à 18 h 30, sous la présidence de M. DECAMPS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire,
M.M. BERTRAND, Conseiller Municipal,
DOYENNETTE, Conseiller Municipal,
VAN WOLPUT, Conseiller Municipal,
WALKER, Conseiller Municipal,

Excusés : Melle MARTINACHE, Adjoint au Maire,
M.M. ASTIE, Conseiller Municipal,
DANEL, Conseiller Municipal,
LANDRIE, Conseiller Municipal,
RAMETTE, Conseiller Municipal.

Assistait à la
réunion : M. DELGERY, Chef du Service Municipal de l'Habitat.
Secrétaire de la Commission.

LE PRESIDENT, en ouvrant la séance, informe ses collègues que la réunion primitivement prévue pour le 12 Février, puis reportée au 23, se tient aujourd'hui parce que la Commission des Finances a estimé que les membres de la Commission de l'Habitation devaient recevoir des explications détaillées sur les crédits demandés pour 1954 au titre de la construction.

Le procès-verbal de la réunion du 20 Janvier 1954 est alors adopté sans observation.

LE PRESIDENT précise ensuite que les trois buts poursuivis pour remédier à la crise du logement sont

- A - la construction en vue de la location
- B - la construction permettant l'accession à la propriété
- C - la remise en état des locaux d'habitation

Ces trois efforts poursuivis parallèlement aboutissent à des demandes de crédits toujours plus importantes que le responsable des finances municipales ne peut que difficilement satisfaire.

A - Après avoir remis aux Commissaires copie d'une lettre qu'il a adressée, le 1er Février 1954, à Me ROMBAUT, le PRESIDENT expose longuement les besoins financiers nécessaires pour poursuivre les

.../

constructions de l'Office Municipal d'H.L.M. :

1^o) - Participation municipale demandée se rapportant à des réalisations ou des engagements pris antérieurement :

- Groupe du Buisson (dépassement de crédit)	9 millions
- Parc des Expositions (insuffisance de crédit)	70 millions
- Cité du Soleil Levant (Participation Ville)	3 millions $\frac{1}{2}$
- Groupe de l'Arbrisseau (Participation Ville)	II millions
	<hr/>
	93 millions $\frac{1}{2}$
	=====

2^o) - Effort important demandé à la Ville pour la réalisation future d'un programme de 1.400 logements au Faubourg de Béthune :

- 550 logements seront édifiés par l'Office Départemental d'H.L.M.
- 850 logements (dont 300 à normes réduites) par l'Office Municipal d'H.L.M.

L'apport pécuniaire de la Ville est évalué, pour le tout, à 217 millions $\frac{1}{2}$, réparti sur quatre années, ce qui nécessite l'inscription au budget 1954 d'une prévision de 55 millions.

=====

soit au total 148 millions $\frac{1}{2}$, ce qui correspond au maximum du crédit dégagé par Me ROMBAUT, Adjoint délégué aux Finances.

Une récente démarche au Ministère permet d'espérer une participation de l'Etat de 30 millions qui serait versée rapidement à titre de démarrage pour la constitution d'un bureau technique nécessaire à l'entreprise du groupe du Faubourg de Béthune.

Le PRESIDENT prend acte de l'unanimité de la Commission pour la présentation, à la Commission des Finances, de cette proposition retenue intégralement.

B - Accession à la petite propriété

Aux trois groupes, comprenant 170 logements, construits en 1953 par la Société Civile pour le Développement de l'Habitat, s'ajouteront, en 1954, les trois autres groupes suivants :

- Avenue Emile Zola	64 logements
- Rue du Chevalier Français	91 logements
- Rue Gassendi	176 logements
	<hr/>
	331 logements

L'apport personnel exigé des attributaires est de 250.000 Fr environ, il se monterait à 450 ou 500.000 Fr si les intéressés devaient supporter les frais de viabilité.

.../

C'est pour rendre possible l'accession à la propriété aux familles modestes qu'un crédit de 80 millions, ramené ensuite à 65 millions, avait été demandé à la Commission de la Voie Publique, pour la prise en charge par la Ville des frais de construction d'égouts et de revêtements des voies.

Le PRESIDENT donne, à ce sujet, connaissance aux Commissaires d'un devis estimatif détaillé fourni par M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques Municipaux.

Le coût des travaux s'établit comme suit :

- Avenue Emile Zola	9 millions
- Rue du Chevalier Français	20 millions $\frac{1}{2}$
- Rue Gassendi	32 millions $\frac{1}{2}$

62 millions environ

Il propose alors que les 30 millions, à recevoir très prochainement de l'Etat pour la constitution d'un bureau technique, soient affectés immédiatement, à titre de participation de la Ville, aux frais de viabilité ci-dessus énumérés et ce, en raison de l'urgence de ces travaux.

La différence, 32 millions, serait réclamée aux futurs propriétaires.

Les 30 millions destinés au bureau technique seraient reconstitués par voie d'emprunt.

M. VAN WOLPUT pense que cette proposition ne laisse aucune possibilité pour la Ville de récupérer un jour les 30 millions et qu'elle correspond en fait à un cadeau aux futurs propriétaires.

Le PRESIDENT, dans un but de conciliation et pour éviter l'abandon pur et simple des trois groupes projetés pour 1954, demande que les 30 millions soient attribués à titre d'avance, remboursable en 30 ans, à la Société Civile pour le Développement de l'Habitat qui fera son affaire personnelle de la récupération après des futurs propriétaires, vraisemblablement par incorporation du remboursement de cette dette dans les loyers des dix premières années.

M. WALKER estime que la Ville se doit de marquer sa sollicitude pour les futurs propriétaires en prenant en charge la différence d'intérêt entre le taux des fonds d'emprunt (remplacement des 30 millions) et les conditions qui seront fixées en Commission des Finances à la Société Civile.

L'ensemble de cette proposition, pour une avance de 30 millions à la Société Civile, est alors adopté par la Commission.

C - Remise en état des locaux d'habitation

Le PRESIDENT informe ses collègues que le renouvellement de la subvention prévue pour le Comité Fillois de Lutte contre le Taudis n'appelle pas d'examen particulier.

L'exposé du Président donne lieu à différentes observations ou suggestions :

M. WALKER attire l'attention de la Commission sur le problème de la construction des bâtiments industriels qui, selon lui, doit être étudié conjointement avec celui de l'habitation.

La population finira par habiter trop loin des lieux de travail et les frais de transport constituent un second loyer.

Il demande que soit étudiée la possibilité d'un emprunt local, précédé de la publication d'un plan social et économique qui amorcerait l'emprunt en attirant l'attention des épargnants.

Il évoque, à ce sujet, les réalisations de la Ville de Reims et demande qu'une situation précise de toutes les constructions nouvelles à Lille soit communiquée lors de la prochaine commission.

M. VAN WOLPUT donne son entière adhésion à l'idée d'un emprunt obligatoire. Il demande aussi que le Président insiste près de Me ROMBAUT pour que la réalisation des emprunts soit poursuivie par tous moyens appropriés.

M. DOYENNETTE est sceptique quant à l'installation éventuelle d'industries nouvelles à Lille, du fait de la taxe locale.

M. BERTRAND dit, qu'en raison des difficultés insurmontables qui seraient rencontrées pour la réalisation du Grand Lille, il faut pallier à l'insuffisance des terrains pour des constructions collectives

Mme DEFLINE attire l'attention des commissaires sur l'important problème du relogement et demande si une prévision budgétaire existe à ce sujet.

Le PRESIDENT répond négativement.

Les informations données lors de la réunion précédente ont révélé la nécessité de 230 logements pour l'hébergement des expulsés et des sans-abri. Les indications reçues du Ministère permettent d'espérer un prochain programme de construction de 300 logements d'urgence qui seraient financés à 100 %.

M. WALKER dit son étonnement devant cette situation. Le problème du relogement existe et il faut donc qu'il se traduise par une demande de crédit, ne fut-ce que pour éviter que la Commission des Finances ignore ce besoin.

Le PRESIDENT reçoit mission d'en conférer avec son collègue délégué aux Finances pour l'inscription d'un crédit de 20 millions pour ordre, en attendant des précisions sur les intentions du Ministère.

La séance est levée à 20 h 30.

VU,
Le Président,

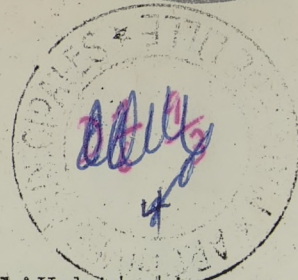
Le Secrétaire,

A. DECAMPS

DELGERY

COMMISSION MUNICIPALE de l'HABITATION

Réunion du 23 Février 1954



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le Mardi 23 Février 1954, à 18 heures, sous la présidence de M. DECAMPS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire
M.M. ASTIE, Conseiller Municipal,
BERTRAND, Conseiller Municipal,
DOYENNETTE, Conseiller Municipal,
LANDRIE, Conseiller Municipal,
VAN WOLPUT, Conseiller Municipal,

Excusés : Melle MARTINACHE, Adjoint au Maire,
M.M. DANIEL, Conseiller Municipal,
RANETTE, Conseiller Municipal,
WALKER, Conseiller Municipal,

Assistaient à la réunion : M.M. BIED, Directeur Départemental du M.R.L.,
DARRE, Inspecteur Départemental du M.R.L.,
DELIGERY, Secrétaire de la Commission.

Le PRESIDENT, après avoir fait adopter le procès-verbal de la réunion du 10 Février 1954, informe les commissaires qu'il a jugé nécessaire de les réunir d'urgence pour leur faire connaître tous les aspects de l'important problème des cités d'urgence qui passionne actuellement la majorité des Français.

Il remercie M.M. BIED et DARRE qui ont accepté de participer à la réunion en apportant les dernières informations qu'ils possèdent sur la question inscrite à l'ordre du jour.

M. BIED, assisté de M. DARRE, confirme les déclarations parues dans la Presse selon lesquelles le Gouvernement s'est engagé à financer à 100 % les cités d'urgence, à la condition que les collectivités locales mettent à disposition les terrains et supportent les frais de viabilité.

Le Ministre a précisé que les cités devaient être érigées sur des terrains bien étudiés, dans des espaces adaptés, comprenant écoles, dispensaires, etc....

Compte tenu de ces recommandations et s'appuyant sur un plan du domaine communal, remis par le Président, M. BIED démontre aux membres de la Commission que la Ville ne possède qu'un seul terrain important répondant à ces prescriptions.

Ce terrain, situé au Faubourg de Béthune, au lieu dit "La Solitude", a une contenance de 4 Ha environ et permettrait la construction de 200 logements. Il se trouve à proximité de la Cité Hospitalière et de l'important groupe scolaire Léon Trulin - Albert Samain - Jean Aicard.

Les dernières informations connues concernant le financement des cités d'urgence ne permettent pas de préciser si les fonds seront mis à la disposition des Offices d'H.L.M. ou s'ils seront répartis par l'intermédiaire du Crédit Foncier. Dans ce dernier cas, il y aurait lieu de rechercher le concours d'organismes de construction pouvant contracter des prêts au Crédit Foncier.

Le PRESIDENT fait remarquer que la Société Civile a cette possibilité.

M. VAN WOLPUT objecte que la Commission des Finances a proposé un crédit de 50 millions en faveur de l'Office Municipal d'H.L.M. et qu'il s'agirait de connaître quel est l'organisme qui sera en définitive chargé des réalisations ; que la Société Civile prendrait, en l'occurrence, une importance accrue, sans être soumise pour cela à aucun contrôle efficace.

Le PRESIDENT dit aussitôt que l'observation de M. VAN WOLPUT rejoint la proposition qu'il comptait soumettre aux commissaires :

La Société Civile pourrait être "élargie" par la nomination d'administrateurs, non associés, et ce, proportionnellement à l'effectif des groupes du Conseil Municipal non encore représentés au sein de ladite Société.

Le crédit de 50 millions, prévu pour l'Office Municipal, serait attribué à la Société Civile qui ristournerait éventuellement à l'Office Municipal les sommes non employées correspondant à la part de voirie et de constructions dont elle ne serait pas chargée.

La Commission adopte l'ensemble de cette proposition et décide que dans l'attente des décisions gouvernementales, il y a lieu d'entreprendre, dès l'accord du Crédit Foncier, un groupe de 100 logements du type F 2 ou F 3, sur le terrain de "la Solitude".

M. VAN WOLPUT se déclare opposé à la construction de logements de surface trop réduite où le chef de famille ne trouverait pas la détente nécessaire après son travail, ce qui ne manquerait pas de développer l'alcoolisme. Il demande, de plus, si la Ville peut espérer obtenir les 1000 logements dont la Presse locale a fait mention.

Le PRESIDENT fait connaître qu'il ressort de ses récents entretiens au Ministère que le chiffre de 1.000 logements devrait raisonnablement être ramené à 500.

D'autre part, que les logements économiques projetés, des types F 2 et F 3, sont réduits en surface et non en confort, puisqu'ils comprennent robinet sur évier, W-C et douche.

M. BIED précise que ses Services contrôleront d'ailleurs rigoureusement les plans qui lui seraient soumis avant le 31 Mars, en vue de la délivrance de la décision provisoire d'octroi de prime et surtout de l'homologation, le Bureau d'Etudes Techniques devant être chargé de ce travail à compter du 1er Avril 1954 et obligatoirement sur le plan national.

.../

M. BERTRAND, devant l'urgence du problème, demande si dans le cadre de l'appel fait à la générosité des Lillois, il ne serait pas possible de prendre contact avec des groupements patronaux, en vue du préfinancement des constructions projetées.

M. BIED suggère alors de demander aux entreprises les plus importantes d'abandonner, à la Société Civile, une partie du prélèvement de 1 % obligatoire.

Le PRESIDENT déclare qu'il tentera auprès des organismes intéressés toutes démarches utiles relativement à ces deux dernières propositions.

Séance levée à 19 heures 45.

VU,
Le Président :

A. DECAMPS

Le Secrétaire :

G. DELGERY

COMMISSION MUNICIPALE de l'HABITATION

Séance du 27 Août 1954



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitat se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle des Adjudications, le vendredi 27 Août 1954, à 18 heures 30, sous la présidence de M. DECAMPS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. BERTRAND, Conseiller Municipal
DANEL, d^e
LANDRIE, d^e
WALKER, d^e



Excusés : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire
Melle MARTINACHE, d^e
MM. ASTIE, Conseiller Municipal
RAMETTE, d^e

Assistait à la réunion : M. DELGERY, Secrétaire de la Commission

M. DECAMPS ouvre la séance quelques instants après la fin d'une réunion de la SOCIETE CIVILE pour le DEVELOPPEMENT de l'HABITAT à LILLE qui s'était tenue dans la même salle et dont il assurait également la Présidence.

Répondant à une question du Président, M. BERTRAND dit qu'il s'est abstenu volontairement de participer aux travaux de la SOCIETE CIVILE et que les membres de son groupe, conformément aux déclarations faites lors de la séance du Conseil Municipal du 13 Juillet 1954, ne doivent plus être considérés comme faisant partie de la dite Société.

Après cette déclaration, le procès-verbal de la réunion du 23 Février 1954 est adopté sans observation.

Le Président expose ensuite les questions reprises à l'ordre du jour :

A - Réalisations et projets

L'effort de l'Administration Municipale concernant le logement de la population peut être résumé comme suit :

1^o) - Office Municipal d'H.L.M.

réalisations en cours

- a) - Groupe du Parc des Expositions..... 398 logements
Achèvement Décembre 1954 ou Août 1955
suivant l'importance des blocs
- b) - Groupes à normes réduites
du "Soleil Levant"..... 39 logements
1^{ère} tranche
de "l'Arbrisseau"..... 42 logements
Achèvement Novembre 1954

.../

- c) - Cités d'urgence à réaliser aux
prix maximum de 530.000 Fr le logement
- | | |
|---------------------------|--------------|
| Groupe des Alouettes..... | 86 logements |
| Groupe des Mésanges..... | 34 logements |
- Achèvement Décembre 1954

projets

Secteur Industrialisé du Fg de Béthune comprenant des blocs de 4, 8, 12 et 16 étages

- 1.528 logements dont un millier environ à réaliser par l'OFFICE MUNICIPAL, le reste par l'OFFICE DEPARTEMENTAL.
- le Bureau d'Etudes travaille activement à cette réalisation pour laquelle de nombreuses adjudications ont été passées.

2°) - Société Civile

réalisations

- a) - Groupes de logements à donner en location-attribution :
- | | |
|-------------------------|--------------|
| Square du Portugal..... | 82 logements |
| Rue de Pologne..... | 40 logements |
| "Buisson"..... | 50 logements |
- b) - Groupe des "Tabacs"
location simple..... 39 logements

projets

- a) - Groupes de logements à donner en location-attribution :
- | | |
|--------------------------------|---------------|
| Avenue Emile Zola..... | 64 logements |
| Rue du Chevalier Français..... | 91 logements |
| Rue Gassendi..... | 176 logements |
- b) - Groupes dits "de relogement" à donner en location simplé
- | | |
|------------------------------|---------------|
| Rue de Finlande..... | 76 logements |
| Rue du Faubourg d'Arras..... | 68 logements |
| "Solitude"..... | 103 logements |

Les logements de ces trois derniers groupes, d'un prix moyen de 800.000 Fr environ seront plus confortables que ceux des cités d'urgence.

Le Président complète son exposé en informant les commissaires des difficultés rencontrées pour la perception des loyers du Groupe des "Tabacs", situation qui se répétera vraisemblablement pour les groupes de relogement en raison de la situation économique des locataires qui y seront admis.

M. LANDRIE demande à ce sujet qu'une étude soit faite concernant la détermination des loyers des groupes de relogement. Il préconise que soit appliquée la réglementation "H.L.M. normes réduites" plutôt que le maximum de perception de 2.500 Fr (système appliqué aux locataires des "Tabacs" qui ne touchent pas d'allocation de logement ou qui touchent une allocation de logement inférieure à 2.500 Fr).

.../

B - Avance de trésorerie à la Société "Les HABITATIONS ECONOMIQUES du NORD"

Au sujet de cette seconde question inscrite à l'ordre du jour, le Président rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 13 Juillet 1954, a donné son accord sous réserve que la Commission émette un avis favorable à la demande de reconduction de l'avance de 150 millions présentée par la Société "H.E.N."

Cette somme prêtée pour un an, sans intérêt, assurerait le financement des trois groupes de Saint-Maurice entre la date de commencement des travaux et les premiers versements du Crédit Foncier.

M. WALKER demande si le renouvellement de cette avance, déjà consentie l'an dernier pour les groupes du Square du Portugal, de la rue de Pologne et du "Buisson", ne peut, en définitive, avoir une répercussion sur le budget communal.

M. LANDRIE estime que la SOCIETE CIVILE ne trouvera pas chaque année trois terrains pour construire des groupes importants et que selon lui la demande de fonds sera par la suite moins importante.

Le Président assure ses collègues que la SOCIETE CIVILE pourra, dans un avenir proche, assurer elle-même le préfinancement partiel des groupes à édifier.

Se ralliant à leur Président, trois commissaires sur quatre donnent leur accord pour l'octroi de l'avance demandée, dans les conditions suivantes

1°) - report d'une année de la date de remboursement d'une somme de 90 millions due par les "H.E.N." sur la première avance.

2°) - avance de 60 millions remboursable un an après la date de versement.

M. BERTRAND déclare s'abstenir. Il précise que son attitude n'est pas une marque d'hostilité, mais qu'il reste fidèle à la position prise par son Groupe concernant les moyens à employer pour favoriser la construction.

C - Demandes de prêts complémentaires

La Commission examine les demandes de prêts complémentaires ci-après :

- 11 demandes de prêts complémentaires pour constructions individuelles

Noms et adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
BREEN Albert	:	:
7, rue Delvau	: rue de Cassel	: 500.000 Fr
VANSTEENE Paul	:	:
17, rue Proudhon	: rue du Fg de Douai	: 500.000 Fr
BRATS Marie-Louise	:	:
62, rue du Marais	: rue de Brigode	: 500.000 Fr
MINET Charles	:	:
22, rue Balzac	: rue des Bois Blancs	: 500.000 Fr
LESTOQUOY Albert	:	:
10, rue du Fg d'Arras	: rue Louis Spriet	: 500.000 Fr
NOVAREZE Robert	:	:
27, rue J.Guesde-FACHES-THUMESNIL	: rue Louis Spriet	: 500.000 Fr
		.../

DESCAMPS Charles	:	:	
47, rue Fourmentel	:	rue du Bois	: 500.000 Fr
DENGLOS Jean	:	:	
7, rue de Cassel	:	rue Hipp. Lefebvre	: 500.000 Fr
BREYNE André	:	:	
150, rue de Lannoy	:	rue du Fg de Roubaix	: 500.000 Fr
DERELY Hervé	:	:	
17 bis, rue Marais	:	rue de la Bassée	: 500.000 Fr
JONCQUEZ Michel	:	:	
25I bis, Bd de la République	:	rue de la Bassée	: 500.000 Fr
	LA MADELEINE	:	

- 4 demandes concernant l'aide à la construction aux agents municipaux allocataires

(Ce prêt est équivalent à celui qu'obtiennent les ressortissants des Caisses d'Allocations Familiales)

DELECOURT Fernand		
Paveur	250.000 Fr	pour bâtir à GONDECOURT
MATHIEU René		
Couvreur - Travaux en Régie	250.000 Fr	pour bâtir à WATTIGNIES
DERVAUX Gérard		
Jardinier	250.000 Fr	pour bâtir à MARCQ
MILLEVILLE Louis		
Jardinier	250.000 Fr	pour bâtir à LOMME

- 2 demandes de prêts pour constructions groupées présentées par les "H.E.N." au nom des attributaires des groupes ci-après :

Square du Portugal :

MM. ALEXANDRE André	500.000 Fr)	
HENNION Jean-Pierre	450.000 Fr)	1.600.000 Fr
EVARD Robert	650.000 Fr)	

Rue de Pologne :

MM. TANCREZ, MORELLE et BAILLON)	
400.000 x 3 = 1.200.000 Fr)	
MM. VANACKER, GANZA, LAINE,)	6.200.000 Fr
VENANT, FREZIER, CHEVANCE,)	
JOLY, SALIGNON, MICHEL, LAMBIN)	
500.000 x 10 = 5.000.000 Fr)	

Le Président souligne que les prêts complémentaires ne sont accordés qu'après étude des projets des demandeurs déjà soumis au contrôle du Crédit Immobilier ou du M.R.L. (s'ils empruntent au Crédit Foncier) et en complète conformité avec les délibérations de base instituant ce système d'intervention de la Ville.

La Commission adopte alors les propositions qui lui sont faites.

D - Questions diverses

Le Président informe ses collègues que la Direction Régionale des P.T.T. lui a proposé une subvention de 17 millions à titre de participation à l'édification d'un groupe d'H.L.M. sous réserve que 60 logements soient réservés à ses agents. Il demande, à ce sujet, que la Commission émette le voeu qu'un terrain, voisin de la Solitude, soit cédé à l'OFFICE MUNICIPAL d'H.L.M. en vue de la réalisation de ce projet. Cette proposition est adoptée.

.../

L'ELECTRICITE de FRANCE a. soumis une proposition analogue à celle des P.T.T. Cette Administration céderait gratuitement un terrain à la condition que 47 logements soient réservés à ses agents. Les tractations se poursuivent.

M. LANDRIE signale à l'attention des commissaires un terrain important rue des Bois Blancs. Une enquête sera faite à ce sujet.

La Commission entend encore M. BERTRAND qui expose le problème posé par le logement du directeur d'une école communale et la séance est levée à 20 heures 30.

VU
Le Président

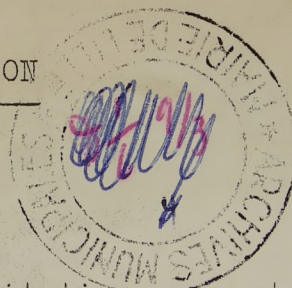
A. DECAMPS

Le Secrétaire

DELGERY

COMMISSION MUNICIPALE de l'HABITATION

Séance du 19 Avril 1955



Les membres de la Commission Municipale de l'Habitation se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjointes, le Mardi 19 Avril 1955, à 19 heures, sous la présidence de M. DECAMPS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. ASTIE, Conseiller Municipal
DAEL, d^e

Excusés : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire
Melle MARTINACHE, d^e
MM. LANDRIE, Conseiller Municipal
RAMETTE, d^e
WALKER, d^e



Absent : M. BERTRAND, Conseiller Municipal

Assistait à la réunion : M. DELGERY, Secrétaire de la Commission

Le procès-verbal de la réunion du 27 Août 1954 est adopté sans observation.

Le Président expose ensuite les questions reprises à l'ordre du jour :

A - PRETS INDIVIDUELS

La Commission examine les demandes de prêts complémentaires ci-après :

- 22 demandes de prêts complémentaires pour constructions individuelles

Noms et adresses	Situation de la construction	Propositions de prêt
AFFLARD Charles		
1, rue de Fayel-TEMPLEUVE (Nord)	rue Sainte Marie	285.000 Fr
BAISEZ Michel		
5, rue Auguste Mourcou	rue Henri Lestienne	500.000 Fr
BECQUART Edouard		
158, rue de l'Arbrisseau	rue Jules Vallès	410.000 Fr
DESOMBRE Philippe		
13, Place aux Bleuets	rue H. Lefebvre	500.000 Fr
DUCROCQ Guy		
41, rue La Bruyère	rue Jules Vallès	500.000 Fr
FAUQUET Christian		
22, rue Catel-Béghin	rue Jules Vallès	315.000 Fr
HOUSTE Roger		
143, rue Ferrer-FACHES-THUMESNIL	rue Victor Renard, 41	500.000 Fr
JACQUEMART Paul		
734, Av. de Dunkerque - LOMME	rue Jules Vallès	485.000 Fr
		.../

JOLIBOIS Albert	:	:	:
10, rue de la Louvière	:	rue Ste Marie	: 410.000 Fr
LANDRY Maurice	:	:	:
12, rue Malus	:	rue Montesquieu, 11	: 500.000 Fr
LECLERCQ Albert	:	:	:
74, rue Garibaldi	:	rue V. Renard, 35	: 500.000 Fr
MARTIN Roger	:	:	:
91, rue Guillaume Werniers	:	rue de Marengo, 9	: 500.000 Fr
PATTWIN Gérard	:	:	:
39, rue des Ecoles-BAISIEUX(Nord)	:	rue Jules Vallès	: 350.000 Fr
PIEBOIS Gilbert	:	:	:
20, rue J.J. Rousseau	:	rue des Pavillons, 29	: 500.000 Fr
RAGHEBOOM Georges	:	:	:
144, rue de Cambrai	:	rue de Cambrai, 5	: 500.000 Fr
RICHARD Michel	:	:	:
5, rue de Solférino	:	rue Jules Vallès	: 370.000 Fr
RICKLIN Robert	:	:	:
52, rue de la Bassée	:	rue Ste Marie	: 500.000 Fr
SABRE Moïse	:	:	:
24, rue des Gycines	:	rue Ste Marie	: 435.000 Fr
SPRIET Jacques	:	:	:
117, rue J.B. Lebas - ASCQ	:	rue Ste Marie	: 420.000 Fr
SURMONT Gérard	:	:	:
rue de la Gare-BEAUCAMP-LIGNY	:	rue Faraday	: 500.000 Fr
TRICART Paul	:	:	:
31, rue Victor Renard	:	rue de Longueil	: 500.000 Fr
VAHE André	:	:	:
24, rue Claude Lorrain	:	rue Jules Vallès	: 245.000 Fr

- 3 demandes de prêts pour réparations d'immeubles

Noms et adresses	Situation de l'immeuble	Propositions de prêts
COMITE LILLOIS de LUTTE contre le TAUDIS	:	:
au nom de	:	:
PRUVOST Jean	: 33, rue de Mexico	:
9, rue Notre Dame - RONCHIN	: (6 locataires)	: 174.425 Fr
COMITE LILLOIS de LUTTE contre le TAUDIS	:	:
au nom de	:	:
DUSSAUCY Jean	: 46, rue de Jemmapes	:
38, rue de St André	: (3 locataires)	: 61.500 Fr
LEFRANCOIS Constant	: 20/20bis/24/26, rue	:
412, rue Léon Gambetta	: de l'Hôpital St Roch:	:
	: et cité Willemot 1 à:	:
	: 12 (16 locataires)	: 409.750 Fr

- 7 demandes concernant l'aide à la construction aux agents municipaux allocataires

(Ce prêt est équivalent à celui qu'obtiennent les ressortissants des Caisses d'Allocations Familiales)

BEUGIN Henri
Lieutenant Sapeurs-Pompiers 250.000 Fr pour bâtir à RONCHIN

.../

VERBRUGGHE Georges
Cantonnier-Propreté Publique
170, rue des Estes - cour Bos, 5 250.000 Fr pour bâtir à RONCHIN

LESSCHAEVE Robert
Commis - Promenades et Jardins
rue Lequeux - cité Bécu, 12 250.000 Fr pour bâtir à RONCHIN

DURUT René
Machiniste - Grand Théâtre
17, rue Kléber - FACHES-THUMESNIL 250.000 Fr pour bâtir à
FACHES-THUMESNIL

BEASSE Roger
Jardinier 250.000 Fr pour bâtir à
1, rue Gutenberg - MONS-en-BAROEUL MONS-en-BAROEUL

POPPE Georges
Cantonnier - Propreté Publique 250.000 Fr pour bâtir à
12, rue de la Renaissance HAUBOURDIN

DELATTRE Pierre
Agent Principal - 3ème Divison
3ème Bureau
48, rue Coustou 250.000 Fr pour bâtir à RONCHIN

B - PRETS à LONG TERME

- 3 demandes de prêts pour constructions groupées présentées par la Société, "Les HABITATIONS ECONOMIQUES du NORD", 116, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE, au nom des locataires-attributaires des groupes ci-après :

Rue de la Prévoyance prolongée

(2ème tranche) - 8 logements

MM. BOESMAN, DERISBOURG, DUQUESNE, PAMART,)
STADELMAN, TURCK, USAL, VANDERHAEGEN)
400.000 x 8) 3.200.000 Fr

Groupe du "Buisson"

(1ère tranche) - 26 logements

MM. PETROWITCH, CASABONNE, DRAPIER Edouard)
DEROUSSEAU, JASPAR, HOLLAND, BOSSER,)
BETERMIER, BAERT, TISON, DATICHE, DROUET)
Mme Vve CANARD, MM. BOCQUILLON, DU CASTEL,)
VAN WEYDEVELT, HENRY, COLMANT, CLEPOINT,)
VAUGIN, DRAPIER Maurice, DELOT)
500.000 x 22 = 11.000.000)
MM. DELERUE, GIANESSI, ROSSI, BOUTELIER) 12.600.000 Fr
400.000 x 4 = 1.600.000 Fr)

Groupe du "Buisson"

(2ème tranche) - 16 logements

Mme MALBRANCQ, MM. THIEFFRY, DELECOURT,)
PRUVOST, FUGALDI, NIREL, FRUCHART,)
BEUSCART, BLOTTIAU, SARTEEL, CHAINE,)
DEWYNTER, RENARD, POUDENSAN, DEBONNET)
500.000 x 15 = 7.500.000 Fr)
M. BOUTELIER..... 400.000 Fr) 7.900.000 Fr

.../

Le Président souligne que tous ces dossiers ont été établis en complète conformité avec les délibérations du Conseil Municipal n° 2.478, 3.690, 4.376, 4.768, des 30 Novembre 1950, 22 Février 1952, 7 Novembre 1952 et 20 Février 1953.

La Commission adopte alors les propositions qui lui sont soumises.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe ensuite ses collègues :

1°) - de l'état d'avancement des travaux de la cité de relogement édiflée, rue de Finlande, par la SOCIETE CIVILE pour le DEVELOPPEMENT de l'HABITAT à LILLE,

2°) - des dispositions prises par la dite Société pour la construction de deux autres cités de relogement, rue du Faubourg d'Arras et au lieu-dit "La Solitude", sur des terrains respectivement cédé et loué par la Ville.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures

VU
Le Président

Le Secrétaire

A. DECAMPS

DELGERY